

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Low, tenue le lundi 6 juin 2016 à 19H00, à la Salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 sous la présidence de Son Honneur le Maire, Monsieur Morris O'Connor.

Étaient aussi présents : Les conseillères Michèle Logue-Wakeling, Amanda St. Jean, Joanne Mayer, et Lynn Visentin et le conseiller Christopher Brownrigg.

Étant également présente : la directrice-générale Franceska Gnarowski

Étant absent : le conseiller Charles Kealey

1) OUVERTURE

Constatant le quorum, l'assemblée est officiellement déclarée ouverte par Son Honneur le Maire, monsieur Morris O'Connor.

2) PÉRIODE DE QUESTION

3) AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Aucune affaire

4) PROCÈS-VERBAL

#97-06-2016

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 2 mai 2016 ainsi que celles des réunions spéciales du 10 et 18 mai soient adoptés tels que présentés.

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

APPUYÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) ORDRE DU JOUR

#98-06-2016

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté avec révisions et qu'il demeure ouvert.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) FACTURES À PAYER

#99-06-2016

IL EST RÉSOLU QUE la liste #06-2016 des déboursés pour la période du 3 mai 2016 au 6 juin 2016 totalisant un montant de 100 823,81 \$;

QUE les salaires nets versés pour la période du 1 mai 2016 au 31 mai 2016 totalisant un montant de 24 272.43 \$ soient acceptés;

QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les affectations budgétaires nécessaires à cet effet.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT

Je, soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que les fonds nécessaires sont disponibles pour les dépenses nommées à la résolution #99-06-2016, tel que prévu par le Conseil de la municipalité de Low.

Directrice générale/secrétaire-trésorière

7) RAPPORT DU MAIRE

Le maire présente un rapport verbal de ses activités pour le mois de mai.

7.1 ADMINISTRATION

(7.1.1) RAPPORT DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

Le rapport est présenté par la conseillère Michèle Logue-Wakeling, Présidente du comité d'administration.

(7.1.2) SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT l'article 184 du Code municipal indiquant que le conseil peut nommer une secrétaire trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT qu'Hélène Desjardins, préposée à la taxation entreprend certaines tâches de l'ancienne secrétaire trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT la résolution No 77-05-2016 décrétant l'intention du conseil de confier, à Madame Desjardins, une autorisation de signature en absence de la DG ou au besoin;

CONSIDÉRANT qu'en nommant Hélène Desjardins secrétaire trésorière adjointe, elle peut exercer certains devoirs de la charge de secrétaire-trésorière, avec les mêmes droits, pouvoirs et privilèges;

#100-06-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil nomme Madame Hélène Desjardins Secrétaire-trésorière adjointe pour une période transitoire de six mois.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

OPPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE

(7.1.3) FORMATION CONTINUE – PG SOLUTIONS

CONSIDÉRANT la résolution No 71-05-2016 autorisant une formation pour la directrice générale ainsi que la préposée à la taxation;

CONSIDÉRANT que la première formation de 40 heures était insuffisante;

CONSIDÉRANT que la DG et la préposée à la taxation bénéficieraient d'une formation continue plus approfondi sur le logiciel de comptabilité municipale PG Solutions;

CONSIDÉRANT que Piché Lacroix CPA, les vérificateurs externes pour la municipalité propose une formation sur mesure donnée par une comptable avec plusieurs années d'expérience dans un bureau municipal pour un montant de 7 358,40 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la DG s'est prévalu du programme d'aide pour la formation d'Emploi Québec afin de réduire les coûts pour la municipalité;

CONSIDÉRANT que le programme d'Emploi Québec a accepté la demande pour la formation de la DG ainsi que la préposée à la taxation;

CONSIDÉRANT qu'Emploi-Québec accordera une subvention de 50% des coûts admissible;

CONSIDÉRANT que la formation avait été prévue dans le budget;

#101-06-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise la formation tel que proposée par la DG et préparé par Piché Lacroix;

QUE la subvention d'Emploi-Québec soit acceptée.

PROPOSÉ PAR a conseillère Amanda St. Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

OPPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE

(7.1.4) MODIFICATION DE RÉSOLUTION No 43-03-2016

CONSIDÉRANT que Pierre Géliveau, propriétaire d'un immeuble sur Macdonald Rd;

CONSIDÉRANT qu'il avait été inclus dans un bloc de propriétaire (Bloc B) actuellement sur le chemin de la Rive;

CONSIDÉRANT la recommandation de la notaire Megan Throop de modifier la résolution afin de bien refléter la réalité;

CONSIDÉRANT que pour corriger la résolution il faudrait l'inclure dans le « bloc A » ;

#102-06-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte la modification de la résolution 43-03-2916 afin de bien refléter la réalité;

QUE le propriétaire Pierre Gélinau fasse partie du « Bloc A » et non « Bloc B ».

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.1.5) RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT que le comité d'administration recommande le développement d'outils pour une bonne gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que parmi les outils demandés sont inclus un manuel pour les employés, des descriptions de tâches, une grille salariale, des outils d'évaluation de performance, parmi d'autres;

CONSIDÉRANT que trois consultants en RH ont été invités à soumettre des propositions;

CONSIDÉRANT que seule la compagnie Séguin Daoust a répondu avec une proposition chiffrée à 17 940 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le travail se fera avec la participation de la directrice générale et les membres du comité d'administration;

CONSIDÉRANT que le document final sera approuvé par le conseil;

CONSIDÉRANT que le conseil a reçu de l'information sur la possibilité qu'une subvention du Ministère Emploi Québec pour 50% des coûts soit disponible;

#103-06-2016

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU que le conseil accepte la soumission de Séguin Daoust pour le développement des outils de gestion des ressources humaines pour le montant de 17 940 \$ plus taxes;

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

OPPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer et le conseiller Christopher Brownrigg

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 VOIRIE

(7.2.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par la conseillère Amanda St. Jean, en absence du Président du comité de la voirie, le conseiller Charles Kealey.

(7.2.2) BALAI POUR LES CHEMINS

CONSIDÉRANT que le balai qui sert à nettoyer le sable sur les chemins au printemps est désuet;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes :

Wajax Équipement	11 669 \$ + taxe
J.R. Brisson	8 490 \$ + taxe
Caterpillar Hewitt	22 857 \$ + taxe

#104-06-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil autorise l'achat d'un nouveau balai de J.R. Brisson au montant 8 490 \$ plus taxes applicables. .

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.2.3) PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN

CONSIDÉRANT l'erreur dans le taux horaire du préposé à l'entretien, Paul Hampsey;

CONSIDÉRANT que le taux horaire actuel devrait être 17 \$ et non 16 \$;

CONSIDÉRANT que le volume de travail est plus que prévu;

CONSIDÉRANT que l'augmentation d'heure et de taux horaires n'auraient pas d'effets négatif sur le budget puisque les sommes sont prévues dans le budget 2016;

#105-06-2016

EN CONSÉQUENCES, IL EST RÉSOLU que le conseil autorise le taux horaire de 17 \$ ainsi qu'une semaine de 40 heures pour le préposé à l'entretien, Paul Hampsey;

ET QUE la correction au taux horaire soit rétroactif à sa date d'embauche.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.2.4) DÉNEIGEMENT MARTINDALE DANS KAZABAZUA

CONSIDÉRANT que les camions de déneigements doivent tournés leurs machines sur Martindale passé la limite de Low par un quart de kilomètre et qu'en le faisant, les camionneurs font le déneigement;

CONSIDÉRANT les coûts pour la municipalité de Low associés à ce service;

#106-06-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil autorise qu'une facturation de 1000 \$ par année soit envoyée à la municipalité de Kazabazua afin de couvrir les coûts de déneigement sur un kilomètre du chemin Martindale.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.2.5) SOUSSION PONCEAUX

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin des ponceaux pour effectuer ses travaux de voirie;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes :

J.B. McClelland	\$7177.89 taxes incluses
Metal Gosselin	\$7945.74 plus taxes
H. Lafrenière	\$8644.67 taxes incluses

#107-06-2016

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU que le conseil autorise l'achat de ponceaux de J.B. McClelland au montant 7177,89 taxes incluses. .

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

APPUYÉ PAR le conseiller Christopher Brownrigg

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.3) SÉCURITÉ CIVILE

(7.3.1) RAPPORT

Le rapport est donné par la Présidente du comité de la Sécurité publique, la conseillère Amanda St. Jean.

(7.3.2) NOUVEAU POMPIER

CONSIDÉRANT la recommandation du Chef du service d'incendie d'embaucher Nicholas Tilgner à titre de pompier volontaire;

CONSIDÉRANT que les coûts de formation seront partagés avec la municipalité de Denholm;

#108-06-2016

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU que le conseil accepte la candidature de monsieur Nicholas Tilgner à titre de pompier volontaire;

QUE la moitié des coûts de formation pour Pompier I sont par la présente autorisés.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.4) ENVIRONNEMENT

(7.4.1) RAPPORT

Un rapport est donné par le conseiller Christopher Brownrigg, Président du comité de l'environnement.

(7.5) URBANISME

(7.5.1) RAPPORT

Un rapport est donné par la conseillère Joanne Mayer, Présidente du comité d'urbanisation

(7.5.2) RÉUNION SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT la complexité du projet de révision de schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT l'impact que le prochain schéma d'aménagement aura sur le développement de la municipalité de Low;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la participation des citoyens dans un tel exercice;

#109-06-2016

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU que le conseil demande à la MRCVG que la deuxième consultation publique sur le schéma révisé soit à Low.

QUE la présente résolution soit acheminée à la MRCVG ainsi qu'aux municipalités de la MRCVG.

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.5.3) FÊTE DU CANADA

CONSIDÉRANT que la fête du Canada aura lieu le 1^{er} juillet sur le terrain de la municipalité à partir de 11 heures jusqu'à 23 heures;

CONSIDÉRANT qu'il y aura du bruit émanant des activités;

CONSIDÉRANT le règlement LOW-02-2015 portant sur les nuisances est en vigueur;

#110-06-2016

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU que le conseil autorise les activités, incluant la musique, dans le cadre de la fête du Canada jusqu'à 23 heures le 1^{er} juillet 2016. .

PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer

APPUYÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.6) LOISIRS & CULTURE

(7.6.1) RAPPORT

Un rapport est donné par la conseillère Lynn Visentin, présidente du Comité des loisirs.

(7.6.2) BOUÉES

CONSIDÉRANT que les bouées doivent être posées (et enlevées) sur la rivière Gatineau pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT que les coûts associés au balisage sont de 1 057,77 \$ pour la saison pour la municipalité;

#111-06-2016

EN CONSÉQUENCE IL EST RÉSOLU QUE le conseil participe au regroupement des municipalités pour l'installation, l'enlèvement des bouées sur le corridor de la voie navigable de Low à Bouchette ainsi que l'entreposage au coût total pour l'année 2016 de 4 600 \$ plus taxes divisible à partie égale (1 057,77 \$) entre les municipalités participantes.

PROPOSÉ PAR la conseillère Michèle Logue-Wakeling

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7.7) VARIA

(8) AJOURNEMENT

#112-06-2016

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se termine à 22h45

PROPOSÉ PAR la conseillère Lynn Visentin

APPUYÉ PAR le conseiller Michèle Logue-Wakeling

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Morris O'Connor

Maire

Franceska Gnarowski

Directrice générale/secrétaire-trésorière

« Je, Morris O'Connor, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »